

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13320

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240212-2024\_009-AU

S<sup>2</sup>LO

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N°2024-009

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et ses décrets d'application

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n°20.04.03 du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 autorisant le Maire, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant l'exécution des marchés publics ;

**OBJET :**

CHARTRE  
D'UTILISATION ET  
ACCORD DE  
RESPONSABILITE  
CONJOINTE - MISE A  
DISPOSITION DES  
CLASSES MOBILES A  
DESTINATION DES  
ECOLES  
ELEMENTAIRES

Vu la délibération n°21.02.06 du Conseil Municipal en date du 22 février 2021 autorisant le Maire à déposer la candidature de la collectivité au dispositif « Plan de relance numérique » ;

Vu la délibération n°21.07.09 du Conseil Municipal en date du 27 septembre 2021 autorisant le Maire à mettre en place les classes mobiles dans les écoles élémentaires et solliciter les subventions afférentes ;

Considérant le schéma directeur des espaces numériques de travail du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

Considérant que la maîtrise des compétences est un enjeu majeur pour l'avenir des élèves ;

**DECIDE**

**Art. 1<sup>er</sup>** : la signature de la charte d'utilisation et de l'accord de responsabilité conjointe dans le cadre de la mise à disposition des classes mobiles à destination des 4 écoles élémentaires est approuvée.

**Art. 2** : les classes mobiles sont mises à disposition dans les écoles suivantes :

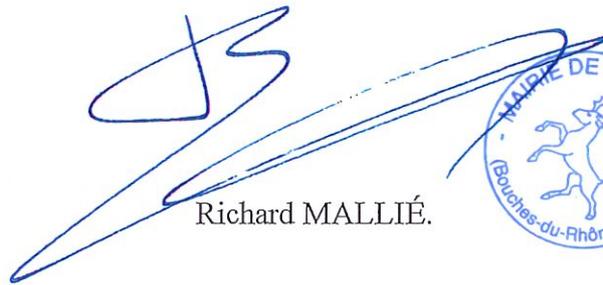
- Ecole élémentaire des pins : 3 classes mobiles de 16 tablettes chacune.
- Ecole élémentaire de la bergerie : 2 classes mobiles de 16 tablettes chacune.
- Ecole élémentaire de la salle : 3 classes mobiles de 16 tablettes

- chacune.  
- Ecole élémentaire Virginie D  
tablettes chacune.

**Art. 3** : cette charte d'utilisation et de responsabilité conjointe détermine les modalités d'utilisation et de stockage des classes mobiles à destination des enseignants ainsi que les responsabilités respectives de chacune des parties.

Fait à Bouc Bel Air, le 12 février 2024

Certifié exécutoire, Reçu en  
Sous-Préfecture le :  
Publié ou Notifié le :

  
Richard MALLIÉ.

